

## « Du nouveau dans la réglementation ICPE et des impacts pour les industries françaises »

Le 1<sup>er</sup> juin 2015, le domaine de la sécurité industrielle sera impacté par la Directive SEVESO III du 4 juillet 2012 qui entrera en vigueur en France.

Portée par la loi DDADUE du 16 juillet 2013 (Dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne dans le domaine du développement durable) et transposée en droit français par les décrets n° 2014-284 (pour les établissements SEVESO) et 2014-285 du 3 mars 2014 (pour toutes les ICPE), plusieurs changements sont prévus :



- Nouvelle nomenclature avec des rubriques spécialement créés pour les matières dangereuses (rubriques 4000)
- Prise en compte du règlement CLP (Classification, Etiquetage et Emballage) des substances et mélanges de produits chimiques avec des conséquences sur le classement de certains établissements ICPE,
- Mise en place d'un système complexe de dérogation possible pour des produits / mélanges sur la base d'un dossier technique,
- Information plus étendue du public et des associations pour les prises de décisions,
- Obligation de recenser dans un document les matières dangereuses tous les 4 ans
- Obligation de réaliser une politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) revue tous les 5 ans
- Réalisation de l'étude de danger avec un réexamen tous les 5 ans pour les ICPE SEVESO seuil haut
- Mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Réalisation du Plan d'Organisation Interne (POI) avec réexamen tous les 3 ans pour les ICPE SEVESO seuil haut
- Réalisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) avec réexamen tous les 3 ans pour les ICPE SEVESO seuil haut.
- 

**Il est important de préparer la transition** avant le 1<sup>er</sup> juin 2015 car certains établissements classés seront concernés par un changement de régime (ex : du régime d'autorisation au régime SEVESO seuil bas). La réglementation prévoit alors des dispositions transitoires et des délais de mise en œuvre.



Pour approfondir le sujet, plusieurs documents sont mis à votre disposition

- [Guide Ineris « Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement \(ICPE\)»](#)
- [Logiciel de la DGPR de détermination de statut SEVESO d'un établissement](#)
- [Présentation de la DGPR \(Direction Générale de la Prévention des Risques\) du 20/06/14](#)